

# Le ministre Marcourt répond AUX INFIRMIERS

► Ce mercredi, des dizaines d'étudiants en soins infirmiers ont manifesté pour protester contre une mesure du décret paysage qui les pénalise

► Les étudiants de la Haute École Condorcet en 2<sup>e</sup> bachelier en soins infirmiers sont touchés par un lourd problème. N'ayant pas validé tous les crédits de première année, ceux-ci se voient dans l'obligation de recommencer leur seconde année et donc de basculer dans le nouveau système de cursus en quatre années et non plus trois années. Ces étudiants se sont réunis ce mercredi sur le campus de Woluwe-Saint-Lambert pour faire bloc avec d'autres, dont ceux de la Haute École Vinci.

Le ministre Jean-Claude Marcourt, en charge de l'enseignement supérieur, a rappelé que c'est suite à une réflexion concertée avec l'ensemble des acteurs des soins de santé en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'un décret a été adopté par le parlement en date du 30 juin 2016.

**CE DÉCRET** transforme les études de bachelier en soins infirmiers en 180 crédits en un bachelier infirmier responsable de soins généraux en 240 crédits. "Il s'agissait, d'une part, d'être en conformité avec les exigences européennes et assurer la formation des étudiants à l'ensemble des nouvelles compétences attendues, et, d'autre part, d'assurer leur mobilité internationale. En effet, l'ancien cursus de trois ans n'était

*pas reconnu au niveau international et n'offrait pas d'accès à la profession dans les autres pays européens."*

**"Certaines hautes écoles ont parfaitement informé leurs étudiants et ont anticipé la transition"**

Le cabinet du ministre a ajouté que "le décret avait bien prévu une période transitoire pour rencontrer les situations vécues par les étudiants engagés dans le cursus au moment du passage de trois à quatre ans. Cette disposition, qui a été votée par le parlement de la Communauté française il y a plus d'un an, a été concertée avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, dont les hautes écoles qui étaient particulièrement demanderesse de limiter la coexistence des deux systèmes pendant une année maximum, pour des raisons tant organisationnelles que budgétaires."

Et d'ajouter par communiqué: "Aujourd'hui, force est de constater que certaines hautes écoles ont parfaitement informé leurs étudiants et ont anticipé la transition. Le fait d'avoir pris les dis-

*positions ad hoc permet une transition sereine dans la grande majorité des établissements. D'autres hautes écoles ont peu anticipé les dispositions transitoires et ont, dans certains cas, diffusé des informations erronées à leurs étudiants."*

Ainsi, le ministre estime que les étudiants dans le cursus soins infirmiers ne peuvent être lésés. Aussi, il a demandé aux hautes écoles concernées qu'un inventaire des problèmes rencontrés soit dressé et que des propositions de solutions concrètes lui soient formulées. Elles seront analysées en accord avec les commissaires du gouvernement. "Tout est mis en œuvre pour qu'une solution juste et équitable soit proposée à l'ensemble des étudiants concernés par les problèmes rencontrés au sein de leur parcours en soins infirmiers."

S.Ha.

70

Plus de 70 étudiants de la Haute École Condorcet en soins infirmiers sont concernés.